

PV REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA FFPSC CHARTRES (28) - LE 30 JANVIER 2010

PRESENTS : Ollivier AFFILE – Bernard BATON – Michel BOTTE – Jacky CAHAGNE
René CATHELIN – Fernand DE CASTRO - Daniel DEPALLE – Marcel DETHOREY – Paul DUVET
Jacques GOUPIL - Jean Michel GRIGNON – Philippe HORNAIN - Jean Pierre MISSERI
Denis PERIGOIS - Jean Claude POINSIGNON – Jean Luc QUERNEC – Christiane ROLLAND
Edmonde VILAIN - Pierre VILLE

EXCUSE : Daniel LAPIERRE

Avant d'ouvrir la séance, le Président nous remercie de notre présence et excuse Daniel Lapierre qui est sorti de l'hôpital hier et a besoin de beaucoup de repos. La séance est ouverte à 9h10.

1) Décision sur l'évolution du GN :

Comme demandé lors de notre dernière réunion, Jean Luc Quernec nous présente les simulations effectuées concernant son projet de modification du règlement du GN.

Celui-ci, axé uniquement sur les inscriptions individuelles et la base d'un qualifié pour 12 participants lors des éliminatoires départementales puis un qualifié supplémentaire par tranche de 12 commencée, devrait porter le nombre de qualifiés pour la finale à 250 / 300, ce qui permettrait d'utiliser les 5 secteurs prévus pour le championnat de France des CD.

Ce règlement est accepté par le comité directeur mais le montant de l'inscription à 5€ ne fait pas l'unanimité, des propositions sont faites à 10 et 7€. Ce point sera vu en réunion des Présidents de CR lors de la validation du projet.

2) Validation du projet des championnats vétérans :

L'organigramme présenté par Jean Claude Poinsignon, corrigé suite aux modifications apportées lors de notre dernière réunion, est validé par le comité directeur.

3) Organisation de la pêche à la plombée :

Jacky Cahagne présente le projet de règlement établi par sa commission et basé sur le règlement international qui est actuellement en attente de validation par le comité directeur de la FIPSeD.

La commission a également proposé la création d'un championnat de France dont les participants seront qualifiés, dans un premier temps, par le biais de la coupe de France. Selon l'évolution de ces épreuves, les critères de qualifications seront revus ultérieurement si besoin.

Ces deux propositions sont adoptées par notre comité directeur et seront mises à l'approbation lors de la réunion des Présidents de CR.

La coupe de France étant maintenant qualificative pour la 1^o division, sa date a été reportée aux 2 et 3 octobre afin de permettre à tous les licenciés de participer. En effet, les 11 et 12 septembre, dates initiales, sont également retenues pour la 1^o division féminine.

Les critères de sélection de l'équipe de France seront étudiés lors de notre prochaine réunion courant novembre. Dans l'attente, un appel à candidature va être lancé pour les postes de capitaine et capitaine-adjoint de cette future équipe.

4) Projet ligne de vêtements sportifs :

Olivier Affilé, qui est chargé de ce dossier, nous présente ses travaux et le budget prévisionnel qui s'élève à 80K€.

Le logo de la FNPF pourrait être inséré sur ces vêtements, une demande pour le maximum subventionnable, soit 50%, a donc été faite.

De toute façon cette dépense, même réduite de 50%, ne peut être envisagée dans les conditions financières actuelles de notre fédération.

Olivier est mandaté par le comité directeur pour poursuivre son travail, notamment dans la recherche de fabricants moins disant et d'autres sponsors ou mécènes éventuels.

5) Examen des vœux :

Les 8 vœux reçus nous sont présentés par Jean Claude Poinsignon et discutés par l'assistance :

- CR Centre : « *Suppression de la distance de pêche pour les championnats moulinet.* »
 - Statut quo, le comité directeur ne souhaite pas modifier ce point du règlement (13 contre – 4 pour – 1 abstention – 1 absent lors de ce vote).
- CR Ile de France : « *Ramener le nombre de pêcheurs de 5 à 4 pêcheurs pour participer au championnat de France des Clubs.* »
 - Statut quo. Le championnat du monde se déroulant avec des équipes de 5 pêcheurs, le comité directeur ne souhaite donc pas modifier ce point du règlement (17 contre – 2 absents lors de ce vote).
- CR Franche Comté : « *L'article 21 du règlement officiel prévoit : Seul l'emploi du vaporisateur est autorisé après le contrôle. Notre règlement FFPSC, bien que complet, est très difficile à appliquer dans beaucoup de domaines. Pourquoi nous compliquer la vie avec des dispositions inapplicables, telle que l'emploi du pulvérisateur qui n'a pas reçu l'adhésion des CD et qui n'a été que très peu appliquée, voire pas appliquée en 2009. Pour nous organisateurs de concours, championnats, nous sommes souvent une poignée et encore souvent amputée de deux doigts pour organiser, surveiller etc.... C'est vrai que cette disposition est certainement applicable à un championnat du monde où chaque pêcheur possède un commissaire mais nous n'en sommes pas là. Le comité Régional Franche Comté demande à ce que la phrase concernant l'utilisation du pulvérisateur soit retirée de notre règlement officiel.* »
 - Statut quo, le comité directeur ne souhaite pas modifier ce point du règlement.
- CD 59 : « *Jusque maintenant une féminine qui voulait participer à une deuxième division nationale féminine devait envoyer son palmarès. Or une femme qui se retrouve enceinte et accouche s'arrête de pêcher pratiquement pendant un an et ne peut fournir un palmarès l'année suivante. Elle perd automatiquement deux ans (un an de grossesse et un an pour refaire un palmarès). Donc le vœu du CD 59 est de permettre à une femme ayant au moins fait une deuxième division nationale avant sa grossesse, de participer de nouveau (juste après la naissance) à une deuxième division nationale sans être qualifiée par présentation d'un palmarès.* »
 - A partir de 2011, la 2° division féminine sera ouverte, sans palmarès, à toutes les licenciées qui ne sont pas restantes en 1° division, sauf les U14, et les 8 premières accéderont à cette 1° division.

Cette décision répond également aux 4 derniers vœux ci-dessous concernant les féminines :

- CR Pays de Loire : « *Championnat féminin 2^{ème} division à 24 participantes (dont 8 montantes pour la division supérieure), possibilité à partir de 2010, de maintenir de la 9^{ème} à la 14^{ème} place pour la 2^{ème} division de l'année N+1 dans le but de rendre plus attrayant ce championnat.*
A partir de 2011, qualifications sur palmarès de 10 féminines pour compléter ce championnat (en précisant le nombre de points obtenus sur palmarès de ces licenciées). »
- CR Ile de France : « *Créer un nombre de restantes au championnat de 2^{ème} division nationale féminine, par exemple 4 restantes. »*
- CR Bretagne : « *Depuis 2007, la deuxième division nationale féminine se déroule à 24, 8 accèdent à la première division et les 16 autres sont dans l'obligation de présenter un palmarès avant le 15 novembre de l'année en cours, sachant que la saison de pêche n'est pas terminée dans certaines régions. Pour certaines, si elles souhaitent être qualifiées pour la deuxième division féminine de l'année suivante, cela peut changer leur palmarès. Pourquoi pas jusqu' au 31 décembre.*
Nous avons constaté lors des derniers championnats, qui se déroulent, soit en secteur de 8 soit en sous-secteurs de 8, que les pêcheuses terminant 8^{ème} de la première manche, quelque soit leur niveau, ne peuvent plus prétendre à l'accession en première division nationale, d'où une démotivation compréhensible pour les deux manches suivantes. Ceci peut se traduire par une démobilisation, les pêcheuses ne pêchent plus avec la même conviction. Cet état de fait peut rendre le championnat moins attrayant, voire fausser les résultats, sachant qu'il est difficile dans certains départements et régions, de réaliser un palmarès.
Afin de rendre plus attractif le championnat, nous demandons le maintien en deuxième division de 4 à 8 pêcheuses, les autres présentant un palmarès pour l'année suivante (appliquer la même règle que le championnat masculin 8 montants - 6 restants - 10 descendants). »
- CR Bretagne : « *Afin d'avoir un point de référence, nous demandons d'indiquer le total des points de chaque pêcheuse présentant un palmarès à une candidature au championnat de France deuxième division féminine. Certaines licenciées, qui ont déjà participé au championnat de France féminin, n'envoient plus leur palmarès parce qu'elles estiment avoir un total de points trop important pour accéder au championnat. De plus, cela motiverait de nouvelles pêcheuses à présenter un palmarès. »*

6) Bilan et compte de résultats 2009 :

Edmonde Vilain nous présente le bilan 2009 qui laisse apparaître, comme nous le présentions lors de l'établissement du prévisionnel 2009, un déficit de 18K€.

Avec une baisse de 190 licences, la chute se poursuit inexorablement.

Les recettes étant en baisse il nous incombe de réduire les dépenses, un effort particulier doit être fait sur les déplacements. Dans ce but la commission financière travaillera sur des budgets 2010 selon les lieux des championnats afin de réduire les frais.

7) Budget prévisionnel 2010 :

Adoption du prévisionnel qui sera mis à l'approbation de l'AG.

8) Financement des équipes de France pêche au coup :

Le Président nous fait l'historique de ce dossier :

- Suite à la baisse régulière du montant de la subvention, 21K€ proposés pour 2010, pour mémoire nous avons 40K€ en 2009, 52K€ en 2007/2008, 60K€ en 2005/2006, 85,9K€ en 2003/2004 et 82,6K€ en 2001/2002, le contrat avec le SPAP France a été rompu et le club France dissout avec effet au 1^{er} janvier 2010.

- De ce fait la FFPSC est libre de tous engagements et peut signer des contrats individuels non exclusifs avec tous les sponsors européens intéressés, qu'ils soient du monde de la pêche ou non.
- Eu égard aux 30 ans de collaboration avec la FFPSC, priorité sera donnée aux membres du SPAP France et ceux-ci ont déjà donné leur accord. Ces contrats individuels nous permettraient pour l'instant d'atteindre au minimum 24K€ mais le Président a d'autres contacts et pense obtenir un total de 40K€.
- Un des membres du SPAP France a fait ensuite une contre-proposition en tant que sponsor principal pour un montant de 40K€, charge à elle de trouver des Co-sponsors s'engageant à y intégrer ses anciens collègues du SPAP France.
- Les anciens membres du SPAP France ne sont pas d'accords pour être Co-sponsors selon les modalités proposées.

Nous avons donc le choix entre 2 solutions :

- Les contrats individuels non exclusifs avec l'incertitude du montant total de la sponsorship mais nous restons libres vis-à-vis des marques.
- La contre-proposition d'un contrat unique avec une marque qui nous assure une sécurité financière mais qui ne peut être retenue car de fait elle ne comprendrait pas les anciens membres du SPAP France et poserait des problèmes aux pêcheurs sélectionnés liés à ces marques.

Dans ces conditions le comité directeur opte à l'unanimité pour la première solution.

9) Partenariat GN truite / Maver :

Pierre Ville nous présente succinctement le fonctionnement GN truite qui souffre de sa répartition géographique limitée au Massif Central, Pyrénées et Alpes et nous informe de la création du Team France en partenariat avec la société Maver.

Pierre est convaincu qu'il y a un potentiel de licences à développer dans les autres régions, notamment le nord de la France, il fait appel à l'assistance pour une recherche de nouveaux parcours avec les AAPPMA et les fédérations départementales et souhaiterait que celles-ci organisent une manche de championnat ce qui contribuerait certainement à ce développement. Dans ce but un cahier des charges va être réalisé prochainement.

10) Fonctionnement du GN carpe au sein de la FFPSC :

Fernand De Castro nous fait le bilan du championnat de monde avec un budget équilibré, et ceci sans subventions, ainsi qu'un podium obtenu à domicile par l'équipe de France en terminant 3^e.

La aussi il y a un potentiel de nouvelles licences car beaucoup de clubs ne sont pas affiliés et Fernand précise que la loi interdit aux clubs d'organiser des enduros s'ils ne sont pas licenciés FFPSC. Pour remettre ces clubs dans la légalité et les convaincre à adhérer, des actions vont être menées en 2010 :

- Assurance gratuite pour les clubs.
- Organisation d'une coupe de France des clubs.

La séance est levée le temps du déjeuner.

11) Finalisation du calendrier 2010 :

Jean Claude Poinsignon nous communique toutes les nouvelles mises à jour du calendrier, les différentes limitations sont définies (annexe 1)

12) Prix des licences 2011 :

Malgré une volonté de réduire les dépenses, si les subventions n'évoluent pas à la hausse nous n'aurons pas d'autre solution que d'augmenter de 2€ le tarif de toutes les licences individuelles. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et sera mise à l'approbation des Présidents de CR et de l'AG.

Sans avis du comité directeur, le GN carpe a augmenté la licence loisir de 12 à 15€.

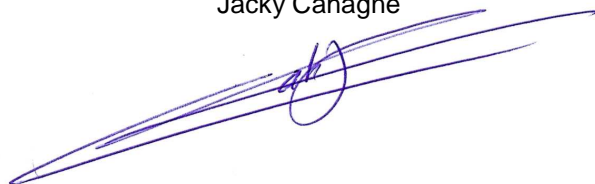
13) Questions diverses :

- Proposition sera faite aux Présidents de CR pour augmenter le montant des inscriptions pour toutes les épreuves par équipe. Celles-ci seraient uniformisées à 25€ dès 2010.
- Le problème de la dernière réunion organisée fin octobre est évoqué, cette date a été choisie en fonction des disponibilités de chacun. Dorénavant la date sera fixée en commun au cours de notre réunion de début d'année et nous viserons plutôt la fin novembre.
- Prochaine réunion du comité directeur le 20 novembre 2010 à Cambrai.
- Prochaine AG le 30 janvier 2011 et nous ferons un appel à candidature.
- Certaines dates de promos nous sont communiquées trop tardivement et cela pose des problèmes aux CD et CR pour l'élaboration de leurs calendriers. Il est demandé aux organisateurs de nous communiquer celles-ci au plus tôt et dans tous les cas pour le 31 décembre maximum.
- Proposition pour passer de 4 à 6 les promos jeunes afin de toutes les uniformiser. Le nombre de licenciés de cette catégorie ne justifie pas cette modification.
- Demande du CD 27 pour interdire exceptionnellement l'amorçage lourd lors des prochaines promos W afin de ne pas effrayer le poisson. Ce point n'étant pas prévu au règlement il ne peut être envisageable, la seule possibilité est de conseiller les participants dans ce sens.
- Certains licenciés demandent s'il est toujours possible de prendre une licence individuelle sans inscription à un club. Ce type de licence existe toujours et nous en délivrons quelques-unes.
- Certains CD nous ont informés de problèmes dans la diffusion des informations par mails, ceux-ci n'arrivant pas toujours aux destinataires. Dorénavant les courriers seront adressés aux Présidents de CR, charge à eux d'en informer leurs CD.
- Les statuts n'étant pas précis sur ce point, les pouvoirs seront acceptés pour voter lors de l'AG extraordinaire.

Le Président clos la séance à 16h30.

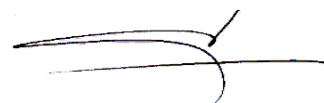
Le secrétaire général,

Jacky Cahagne



Le Président,

Jacques Goupil



Limitations esches et amorce 2010

	EPREUVES		Limitation Esches	Limitation Amorce
MIXTE				
	2ème division		2 litres dont 1 litre	17
	1ère division		2 litres dont 1 litre	17
MOULINET				
	2ème division		2 litres dont 1/2 litre	17
	1ère division		2 litres dont 1 litre	17
JEUNES				
	Championnat de France Juniors		1 litre dont 1/2 litre	15
	Cadets		1 litre dont 1/2 litre	15
	Minimes		1 litre dont 1/2 litre	15
FEMININE				
	1ère division Féminine		1 litre 1/2 dont 1/2 litre	15
VETERANS				
	1ère division		1/2 litre dont 1 litre	15
	Coupe de France			
	60/65		1 litre dont 3/4 de litre	15
	66 / 75		1 litre dont 3/4 de litre	15
	76		3/4 de litre dont 1/2 litre	12
GRANDES EPREUVES NATIONALES				
	Club Finale		1 litre	17
	Champ de France des CD		1 litre dont 1/2 litre	15
	Grand National		1 litre dont 1/2 litre	15
CORPORATIFS				
	Champ de France Individuel		1 litre dont 1/2 litre	15
	Coupe de France		1 litre dont 1/2 litre	15
	Champ de France des Clubs		1 litre dont 1/2 litre	15
HANDICAPES				
	1ère division		1 litre dont 1/2 litre	10
PLOMBEE				
	Coupe de France		2 litres dont 1/2 litre	12
	1ère division		2 litres dont 1/2 litre	12